https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2019-1531-du-30-decembre-2019-relatif-la-condition-de-residence-applicable-aux-demandeurs-dasile-pour-la-prise-en-charge-de-leurs-frais-de-sante/
Décret n° 2019-1531 du 30 décembre 2019 relatif à la condition de résidence applicable aux demandeurs d'asile pour la prise en charge de leurs frais de santé
30/12/2019
Le décret modifie l’article D. 160-2, II, 1° du Code de la sécurité sociale en ce qu’il rend applicable, sans délai, la condition de stabilité de la résidence en France aux demandeurs d’asile mineurs enregistrés par l’autorité compétente ou à la charge d’une personne enregistrées comme telle (article 1) pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé par les régimes de sécurité sociale. Les dispositions de ce décret s’appliquent à compter du 1er janvier 2020 (article 2).